

Rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lachute

Prenez avis que le rôle triennal d'évaluation foncière (2025-2026-2027) pour l'exercice financier commençant le 1er janvier 2025 a été déposé à mon bureau situé au 380, rue Principale à Lachute où toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer auprès de la MRC d'Argenteuil une demande de révision quant à l'inscription ou à l'omission d'un bien ou quant à l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation.

Pour être recevable une telle demande de révision doit être :

- déposée avant le 1er mai 2025;
- faite sur le formulaire prescrit et déposée ou transmise à la MRC d'Argenteuil, 430, rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6;
- accompagnée des frais déterminés par les règlements 33-2-21 et 33-97 de la MRC d'Argenteuil et applicables à l'unité d'évaluation concernée. Les montants prévus au règlement 33-2-21 seront mis à jour à compter du 1er janvier 2025.

Pour toute information additionnelle ou pour obtenir le formulaire de demande de révision, communiquez avec le Service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil, 430, rue Grace à Lachute, téléphone 450 562-2474.

Lachute, le 4 novembre 2024
(A-2024.02)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière